

Les pays en développement font des efforts considérables pour réformer leurs systèmes politiques et économiques. Malheureusement, de nombreuses régions -- le continent africain en tête, comme l'a si dramatiquement confirmé le Secrétaire général dans son rapport sur le Programme d'action des Nations Unies pour le Redressement Économique et le Développement de l'Afrique -- sont loin d'avoir de quoi remplir leurs obligations liées au service de la dette. La difficulté est d'autant plus grande que ces pays connaissent de surcroît la sécheresse, la désertification, la détérioration de l'environnement et la maladie, sans compter les migrations de gens désespérés qui cherchent à fuir ces calamités.

Quelles sont les réponses à cela ? Quoique complexes, elles ne sont cependant pas nouvelles. Ainsi, l'objectif commun du développement durable repose sur la démocratie participative, des politiques économiques ouvertes, fondées sur les lois du marché, une gestion économique saine et un système d'échanges internationaux ordonné, ce que nous tentons d'ailleurs de réaliser dans les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Maintenant que les blocs idéologiques se désagrègent devant nos yeux, nous ne devons sous aucun prétexte réinventer des blocs économiques qui risqueraient de nous diviser à nouveau.

Droits de la personne, égalité des femmes et droits des enfants

Au cours des 12 derniers mois, Monsieur le Président, nous avons observé des progrès considérables au chapitre des droits de la personne. L'Afrique du Sud, par exemple, a pris des mesures importantes en faveur du démantèlement de l'apartheid et de la mise en place d'une démocratie non raciale. Évidemment, il reste fort à faire. La conférence mondiale de 1993 devra être l'élément moteur de l'intensification des efforts internationaux visant à promouvoir les droits de la personne. À mesure que cette conférence approche, nous devons nous demander comment le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève peut devenir un gardien plus vigoureux et plus visible des droits de la personne. Étant donné la priorité accordée aux droits de la personne comme l'un des trois principaux objectifs de la Charte, nous devons construire les capacités institutionnelles du système de l'ONU pour qu'il accomplisse son travail efficacement. L'écart entre nos buts dans le domaine des droits de la personne et les moyens modestes mis à la disposition du Secrétaire général deviennent de plus en plus injustifiable.

Les événements des derniers mois ont mis, à juste titre d'ailleurs, les institutions démocratiques au centre de l'attention. Nous en profitons pour saluer tous les pays qui ont tenu des élections libres et justes pendant l'année qui vient de s'écouler. Cependant, la démocratie va plus loin que le processus électoral. La démocratie suppose certaines caractéristiques inhérentes, dont la liberté de presse et la protection attentive d'un système judiciaire indépendant. Nous chercherons d'ailleurs à faire adopter une résolution en ce sens en cours de session.